

DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU DE ROSPEZ

Restructuration de l'usine d'eau potable de l'Hôpital à Rospez

Lannion-Trégor Communauté souhaite permettre la restructuration du site de l'usine d'eau potable de l'Hôpital à Rospez. Il s'agit d'intégrer de nouvelles installations pour améliorer le traitement des métabolites de pesticides pour une meilleure qualité des eaux destinées à la consommation humaine, de permettre la réhabilitation des installations et de clôturer le site pour répondre à une obligation légale. Ce projet d'intérêt général porte sur un équipement indispensable à l'alimentation en eau potable de huit communes.

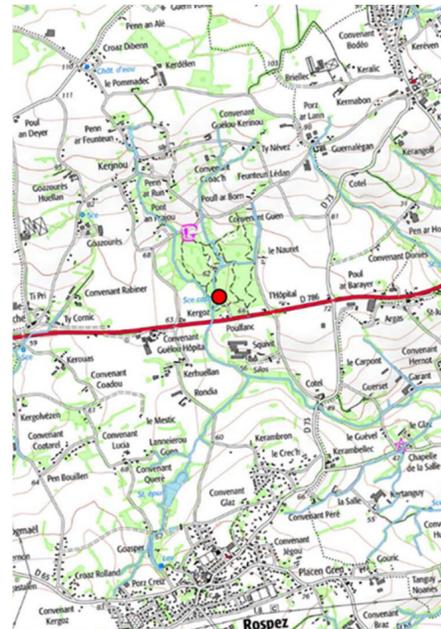
Il se situe au plan local d'urbanisme (PLU) de Rospez dans une zone couverte par un espace boisé classé qui n'est pas compatible avec sa mise en œuvre et un règlement écrit imprécis. Il nécessite donc de conduire une procédure de déclaration de projet qui emportera la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Rospez. Cette procédure est conduite par Lannion-Trégor Communauté, compétente en planification urbaine et en assainissement.

Le projet

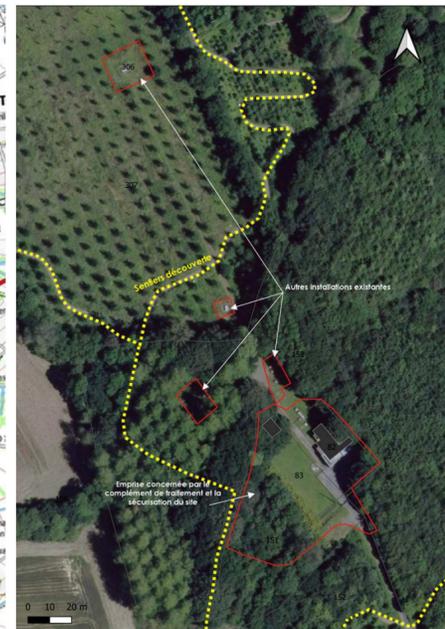
Les travaux d'amélioration de la qualité des eaux traitées sur l'usine de l'Hôpital porteront sur les éléments suivants :

- Le remplacement d'équipements dédiés au fonctionnement du filtre à sable existant,
- La création d'un poste de relèvement en aval du filtre à sable,
- La création d'un local de filtration pour le traitement des pesticides avec pose d'un filtre à charbon actif en grain (avec emprise pour un futur filtre),
- La création d'une nouvelle bache d'eau traitée en remplacement de la bache existante vieillissante, subvenant également au lavage des filtres,
- Le nettoyage, curage, reprofilage et reprise de l'étanchéité des lagunes,
- L'installation de toutes les nouvelles conduites de liaison nécessaires au fonctionnement des nouveaux ouvrages intégrés à l'usine,
- L'aménagement du local d'exploitation existant avec une partie bureau, laboratoire et sanitaires,
- Les aménagements extérieurs tels que la voirie, les accès et la fermeture du site.

L'usine existante doit également être réhabilitée, les aménagements principaux tels que la remise en état du gros œuvre, le renouvellement de huisseries et la mise à niveau concernant la sécurité de personnes seront réalisés.



Localisation du projet
(source : IGN Géoportail)



Emprise du projet et autres installations



Vue de l'usine d'eau potable de l'Hôpital

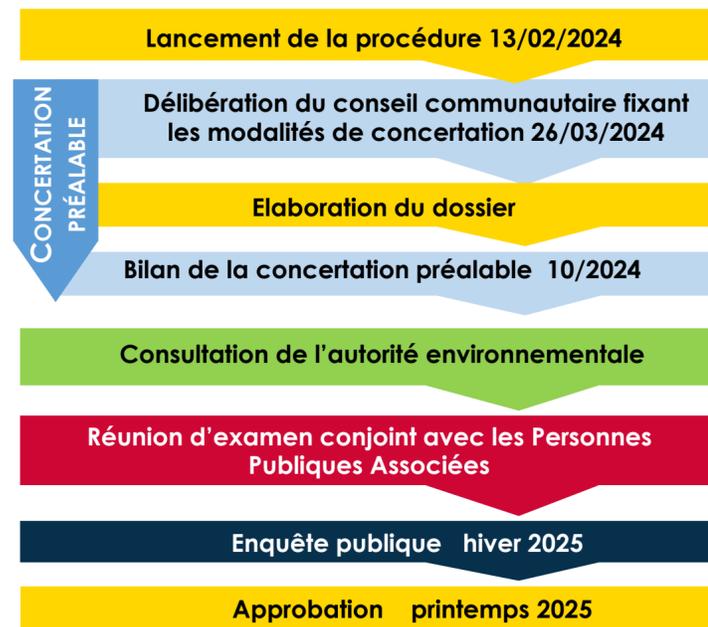
L'intérêt général du projet

L'amélioration du traitement des eaux destinées à la consommation humaine des habitants de huit communes relève de l'intérêt général. La mise en sécurité du site, impliquant sa clôture, constitue par ailleurs une obligation légale et permettra d'éviter les risques pour les usagers (présence de lagunes en eau) et les installations (dommages, pollutions).

La mise en compatibilité du PLU

Le projet implique la mise en compatibilité des règlements écrits et graphiques du PLU de Rospez. L'emprise des espaces boisés classés sera réduite afin d'en exclure les surfaces non boisées situées dans le périmètre du projet. L'article N10 du règlement écrit sera également revu pour préciser les hauteurs admises pour les constructions nouvelles.

Le calendrier prévisionnel



La concertation : s'informer et participer

Une information spécifique est réalisée sur le site internet de Lannion-Trégor Communauté à l'adresse www.lannion-tregor.com. Notice de concertation et dossier sont par ailleurs mis à disposition au format papier au fur et à mesure de l'avancement de l'étude en mairie de Rospez, consultables aux jours et heures habituelles d'ouverture au public.

Pour vous permettre de faire des observations, poser des questions, faire des propositions, sont proposées :

- La mise à disposition d'un **registre papier** en mairie de Rospez accessible aux jours et heures habituelles d'ouverture au public
- L'envoi d'un **courrier électronique** à l'adresse pluih@lannion-tregor.com ;
- L'envoi de **courrier** à l'attention de M. le Président de Lannion-Trégor Communauté – 1 rue Monge – CS 10761 22307 Lannion cedex.

Un bilan de la concertation sera réalisé à la clôture de la période de concertation, et pourra conduire à l'évolution du dossier. Il sera joint au dossier d'enquête publique. Lors de cette enquête publique, la population aura à nouveau la possibilité de s'informer et de s'exprimer.